

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 10516-2016
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 octobre 2016

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 31 octobre 2016 tels que présentés au montant total de 497 479.20 \$

Chèques fournisseurs : C1600184 @ C1600186, C1600193 @ C1600210 = 310 764.25 \$

Paiements internet : L1600107 @ L1600122 = 61 854.80 \$

Paiements directs : P1600355 @ P1600402 = 99 439.43 \$

Chèque manuel :

Chèques salaires : D1600606 @ D1300655 = 25 420.72 \$

ET

Les bons d'engagement autorisés par la directrice générale : ENB1600065 @ ENB1600067 : 3 983.85 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 10517-2016
RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 OCTOBRE 2016

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE AU 31 OCTOBRE 2016			
	<u>2015</u>	<u>À ce jour 2016</u>	<u>Prévu 2016</u>
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
Taxes foncières	1 175 499	1 149 200	1 149 200
Services municipaux	157 795	163 685	163 685
Paiements tenant lieu de taxes	93 953	93 473	93 473
Services rendus	118 267	68 331	104 657
Imposition de droits	47 238	30 311	30 311
Amendes et pénalités	1 822	351	351
Intérêts	10 161	6 296	6 296
Autres revenus	(7 148)	-	3 461
Transferts de droit (inconditionnel)	-	-	-
Transferts entente de partage & autres	272 164	259 304	269 035
	1 869 751	1 770 951	1 820 469
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Administration	461 402	390 039	496 205
Sécurité publique	299 009	222 803	288 808
Transport routier	534 461	386 317	471 415
Hygiène du milieu	175 360	179 509	189 179
Santé et bien-être	613	1 395	2 022
Urbanisme et zonage	207 808	155 590	185 776
Loisirs et culture	260 745	195 902	232 797
Frais de financement	11 473	29 008	29 008
	1 950 871	1 560 563	1 895 210
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(81 120)	210 388	(74 741)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Amortissement	206 787	-	-
(Gain) perte sur cession	18 173	-	-
	224 960	-	-

Prêt placement pr moins- value/réduct.valeur	20 000	-	-
<u>FINANCEMENT</u>			
Remboursement de la dette à long terme	(12 600)	-	-
<u>AFFECTATION</u>			
Activités d'investissement	(44 403)	-	(64 357)
Excédent (déficit accumulé)			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26 203	205 279	205 279
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté		34 715	34 715
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté	127 000	22 500	4 542
Réserves financières et fonds réservés - Carrières et sablières		-	-
Réserves financières et fonds réservés - Frais reportés		-	-
Activités d'investissement Global		-	-
Réserves financières et fonds réservés - Fonds de roulement	(9 422)	(10 687)	(10 687)
	99 378	251 807	169 492
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	<u>250 618</u>	<u>462 195</u>	<u>94 751</u>
<u>RÉSUMÉ DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT & SOURCES DE FINANCEMENT</u>			
<u>REVENUS D'INVESTISSEMENT</u>			
Subvention amélioration réseau routier	32 613	-	20 000
Subvention TECQ	-	140 019	140 019
Subvention H.Q. Soutien économie énergie	-	-	-
Subvention PIQM	905 186	-	-
Contribution autres	3 600	-	-
	941 399	140 019	160 019
<u>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</u>			
Administration générale	679 907	-	1 045
Sécurité publique	31 967	-	-
Transport	82 416	267 505	267 505
Aménagement, urbanisme et développement	3 733	-	-
Loisirs et culture	345 223	6 743	6 743
	1 143 246	274 248	275 293
ACQUISITION DE PLACEMENTS	5 000	-	-
<u>AFFECTATIONS</u>			
Activités de fonctionnement	44 403	-	64 357
Excédent accumulé			-
Excédent de fonctionnement non affecté	20 736	-	-
Excédent de fonctionnement affecté	81 533	-	-
Réserves financières et fonds réservés	-	-	-
Financement des projets en cours	-	-	-
	146 672	-	64 357
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	<u>(60 175)</u>	<u>(134 229)</u>	<u>(50 917)</u>

LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS (art. 11)

<i>Salaires Maires :</i>	16 160.00 \$	<i>Allocation de dépenses :</i>	8 080.00 \$
<i>Salaires conseillers :</i>	5 386.67 \$	<i>Allocation de dépenses :</i>	2 693.33 \$
<i>Comités annuels des élus</i>	803.00 \$	<i>Allocation de dépenses :</i>	408.00 \$

Salaires maire MRC selon l'article 11 de la Loi sur la rémunération des élus :

• <i>Allocation statutaire :</i>	906.48 \$	<i>Allocation de dépenses :</i>	453.24 \$ (maire)
• <i>Conseil des maires :</i>	1 668.47 \$	<i>Allocation de dépenses :</i>	834.23 \$ (maire)
• <i>Per diem / comités :</i>	922.88 \$ (à date)	<i>Allocation de dépenses :</i>	461.44 \$ (à date) (maire)
• <i>Conseil des maires</i>	2 662.98 \$	<i>Allocation de dépenses :</i>	1 331.44 \$ (à venir)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

De l'avis du vérificateur, les États financiers pour l'année 2015 présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec.

Factures selon l'article 955 du Code municipal : de plus de 2 000.00 \$ avec total de plus de 25 000.00 \$

• <i>Industrielle Alliance</i>	25 789.39 \$
• <i>Municipalité de Lac-des-Écorces</i>	54 546.63 \$
• <i>Sel Warwick</i>	40 389.35 \$
• <i>Société de développement du réservoir Kiamika</i>	40 000.00 \$
• <i>Transport André & Suzanne Prud'Homme</i>	51 026.12 \$
• <i>Location L.A. Pelletier</i>	45 493.53 \$
• <i>Nortrax Québec inc.</i>	25 676.78 \$

Factures selon l'article 955 du Code municipal : avant un total de facture de plus de 25 000.00 \$

• <i>Groupe Ultima inc.</i>	29 202.00 \$
• <i>Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre</i>	163 883.70 \$
• <i>Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides</i>	51 090.24 \$
• <i>Ville de Mont-Laurier</i>	44 478.79 \$

Factures selon l'article 955 du Code municipal : de plus de 25 000.00 \$

• <i>Pavage Multipro inc.</i>	229 485.74 \$
-------------------------------	---------------



Les réalisations 2016 :

Administration

- *Règlement # 270-2016 modifiant # 139 relatif au zonage*
- *Règlement # 272-2016 concernant le nourrissage et l'intervention humaine de la faune*
- *Assurance collective – Mandat à ASQ Consultant en avantages sociaux + changement de cie d'assurance*
- *Opposition à l'article 54 de la loi sur la conservation du patrimoine naturel concernant la reconnaissance d'une réserve naturelle*
- *Conception du site Web municipal.*
- *Participation financière à l'étude de l'internet haute vitesse*
- *Aménagement paysager complexe municipal*

Service incendie

- *Continuer la mise à niveau de la formation des pompiers*

Hygiène du milieu

- *Étude du périphyton au lac David*
- *Autorisation à l'Association des riverains du lac Rochon – Installation d'un centre de prévention et de sensibilisation au débarcadère du lac Rochon*
- *Organisation de la journée de la terre et de l'environnement*

Loisirs et culture

- *Achat de tables et chaises à la salle des loisirs*
- *Organisation du salon des artisans*
- *Organisation Grand rassemblement 2016, feux d'artifice, Can'Obstacle*
- *Soutien à l'organisation de la présentation du spectacle Labelle – Légendes du Nord*
- *Soutien à l'organisation du Triathlon d'hiver*
- *Suivi du dossier relocalisation de la bibliothèque*
- *Suivi du dossier d'agrandissement du chalet Robert St-Jean*

Immobilisation

- Programme PIQM-MADA volet 5.2, projets présentés pour l'enseigne lumineuse, plan d'eau au parc, chaise électrique pour salle communautaire.
- Pulvérisation, fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie de la montée des Chevreuils

Travaux publics

- Approbation de la description technique du chemin du Quai
- Approbation de la description technique du chemin du Vieux-Pont
- Embauche chauffeur-opérateur, employé manuel, poste à temps plein permanent

Urbanisme

- Opposition à l'article 54 de la loi sur la conservation du patrimoine naturel concernant la reconnaissance d'une réserve naturelle

PLAN TRIENNAL

Les projections futures

Administration

Ressources humaines

- Négociation du contrat de la directrice générale.

Sécurité

- Augmentation de l'occupation du centre de qualification.
- Plan mesures d'urgence.

Réseau routier

- Évaluation continue des besoins et ressources en fonction du bon fonctionnement et de l'entretien du réseau routier.
- Évaluation des priorités et réalisations selon la programmation déposée au MAMOT, du programme de la taxe d'accise 2014-2018 (TECQ).

Environnement – Aménagement et développement

- Programme d'analyse et de protection de l'eau de nos lacs.
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour la caractérisation des herbiers aquatiques de nos lacs.
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour la caractérisation du périphyton de nos lacs.
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour les analyses de la qualité de l'eau.
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour la gestion forestière.

Loisirs et culture

- Continuer l'implantation de projets et d'activités visant à une action rassembleuse et harmonieuse de toutes les générations de citoyens.
- Favoriser l'événementiel à Chute-Saint-Philippe.
- Favoriser le partenariat entre les différents organismes et associations de la municipalité.

Projets spéciaux

- Déploiement de l'internet H. V. et cellulaire.
- Construction d'un bloc sanitaire aux sentiers nature.
- Projet pilote de délimitation d'une zone « Wake bord » afin de réduire l'impact environnemental et social.
- Développement du réservoir Kiamika. Continuer à faire progresser ce projet touristique et écologique.
- Continuité de l'agenda 21.
- Application du plan d'action de la politique familiale et Municipalité Amie des Aînés.
- Plan de réduction des GES.
- Aménagement d'un parc intergénérationnel muni de point d'eau.
- Évaluation du potentiel du principe de forêt de proximité.
- Favoriser la mise en place de projet type "transmettre une passion" en passant par une personne-ressource, un endroit et une structure organisée, permet à une personne de transmettre une passion dans une activité telle : tricot, échecs, horticulture, cuisine, activité sportive, jeu vidéo, plein air, etc., à un groupe de jeunes et/ou de moins jeunes intéressé à vivre une nouvelle activité.
- Le chemin des villages, ce projet visant à mettre en valeur les beautés de notre municipalité et de la M.R.C., permettra aux gens d'ici et de passage de connaître les activités et sites merveilleux qui nous entourent en plus de diversifier le développement économique de la région.
- Faire reconnaître la représentation des résidents non permanents à la M.R.C. au niveau du pouvoir décisionnel donné par le nombre de votes à la municipalité qui les représente.
- Représentation municipale sur divers comités et instances.

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt le rapport du Maire sur la situation financière au 31 octobre 2016 et qu'il soit distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité selon l'article 955 du Code municipal.

Adoptée

Normand St-Amour, maire

Donné à Chute-Saint-Philippe ce 14^e jour de novembre 2016

Résolution no : 10518-2016
DÉPÔT DU RAPPORT PRÉVISIONNEL ET COMPARATIF

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt le rapport prévisionnel et comparatif de l'État des activités financières au 31 octobre 2016, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

Adoptée

Résolution no : 10519-2016
AUTORISATION DE DÉPENSE – Honoraires professionnels, dans le dossier 74919 – Poursuite complexe municipale

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Dunton Rainville, au montant de 2 608.78 \$, pour services professionnels, dossier 74919, poursuite complexe municipale.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

Adoptée

Résolution no : 10520-2016
MANDAT DANS LE DOSSIER WSP – Réclamation de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe

CONSIDÉRANT Le rapport de l'expertise légale sur la conformité des travaux au bâtiment municipal, rapport préparé par M. Michel Arcand de la firme Arcand Laporte Klimpt architectes en date du 15 août 2016;

CONSIDÉRANT La rencontre en date du 5 octobre avec Me Couturier venu constater visuellement les différentes déficiences soulevées tant par la municipalité que par l'expert Michel Arcand;

ATTENDU Que les principales déficiences soulevées sont énoncées à l'expertise de M. Arcand sont les suivantes, à savoir :

1. Responsabilité de l'architecte et WSP;
2. Dénivellation du sol arrière par rapport au bâtiment;
3. Salle de bain pour personnes à mobilité réduite;
4. Arrêt de glace sur la toiture;
5. Résistance des plafonds aux séismes;
6. Système de chauffage et contrôle par bureau;
7. Mobilier à la réception;
8. Poteau électrique;
9. Modification au projet;
10. Cloison séparatrice à la salle des loisirs.

ATTENDU Que suivant les différentes déficiences soulevées, voici la recommandation de Me Couturier :

- Déterminer tous les travaux et coûts correctifs nécessaires afin de pouvoir bien établir le quantum de la réclamation de la municipalité contre les professionnels ayant agi dans le présent dossier;
- Envoi d'une mise en demeure, tant à WSP qu'à l'architecte.
Si aucune négociation n'est possible, entreprendre des procédures judiciaires afin de faire respecter les droits de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe de procéder d'abord à l'évaluation du coût des travaux correctifs et de suivre la procédure recommandée par Me Couturier de la firme Dunton Rainville.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 10521-2016
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK) année 2017

ATTENDU Que les prévisions budgétaires du Service Sécurité Incendie Rivière Kiamika (SSIRK) ont été présentées en comité le 10 novembre 2016;

ATTENDU Que le comité recommande l'adoption des prévisions budgétaires telles que présentées par la municipalité mandataire, Lac-des-Écorces;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les prévisions budgétaires du SSIRK pour l'année 2017, telles que présentées par la directrice des finances de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 10522-2016
AUTORISATION DE DÉPENSE – Nettoyage du site sur les terres du domaine de l'état

ATTENDU Que la municipalité a obtenu l'autorisation du MRN pour effectuer les travaux de nettoyage sur le site du ministère près du chemin du Panorama;

ATTENDU Que le coût de ces travaux est évalué approximativement à 2 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Michelin Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense pour les travaux de nettoyage, le transport des déchets à la RIDL et le salaire de plus ou moins 8 heures à deux pompiers pour surveiller le brûlage des tas de branches.

Des panneaux d'affichage seront installés interdisant de déposer des débris à cet endroit.

Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-470-50-521-01.

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

Résolution no : 10523-2016
TRANSPORT ADAPTÉ – Contribution municipale et autorisation de signature

Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe s'engage à contribuer pour un montant correspondant à 20 % du coût marginal maximal de 15 \$ des coûts de service du transport adapté. Toutefois, la contribution pourra être moindre que 20 % si la contribution du milieu usager et municipalité dépasse 35 % conformément aux modalités d'application du cadre financier 2016-2017 du Programme d'aide gouvernemental au transport adapté aux personnes handicapées.

Estimation du coût total : 6 180.00 \$

Contribution municipale : 1 236.00 \$
Subvention gouvernementale estimée : 4 017.00 \$
Revenu des usagers : 927.00 \$

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 10524-2016

DÉROGATION MINEURE no DRL160134 – 40, chemin du Soleil-Levant, matricule 0576 54 2992

La demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'emplacement actuel du bâtiment principal avec un empiètement de 2.87 mètres pour la fondation existante et 4.05 mètres pour la galerie existante, le tout, situé à l'intérieur de la marge de recul minimum au lac de 20 mètres, tel que prescrit par l'article 7.2.3 du règlement 139, relatif au zonage actuellement en vigueur.

Donc, permettre de déroger à l'article 7.2.3 du règlement 139, (Marge de recul par rapport à un lac) en régularisant l'emplacement actuel du bâtiment principal dont la fondation et la galerie ont été localisées par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux sur son plan 11 148 de ses minutes, respectivement à 17.13 mètres et 15.95 mètres au lieu de 20 mètres, donc autoriser un empiètement à l'intérieur de cette marge de recul de 2.87 mètres pour la fondation existante et 4.05 mètres pour la galerie existante.

La demande de dérogation mineure, plan de localisation/implantation ainsi que les plans de constructions joints au dossier pour le CCU.

APRÈS DÉLIBÉRATION :

- Attendu qu'il a été démontré que le bâtiment a été érigé avant l'entrée en vigueur des tout premiers règlements sur le territoire de la municipalité;
- Attendu qu'un permis d'agrandissement a été émis le 30 avril 1984 et que le croquis dessiné sur le permis semble démontrer que l'agrandissement se fera dans la marge gauche du bâtiment, ce qui aurait été permis, mais qu'en réalité, l'agrandissement a été réalisé dans la marge droite ce qui a provoqué un empiètement supplémentaire dans la marge de recul au lac;
- Attendu que l'inspectrice de l'époque a visité à trois reprises la propriété afin de valider les travaux mentionnés sur le permis et qu'il n'y a aucun commentaire d'inscrit sur ce dernier en lien avec les marges de reculs et/ou l'endroit où a été réalisé l'agrandissement en non-conformité aux règlements en vigueur à l'époque;
- Attendu qu'il n'y avait aucune disposition réglementaire obligeant le propriétaire à fournir un certificat d'implantation de l'agrandissement préparé par un arpenteur-géomètre pour l'agrandissement d'un bâtiment principal;
- Attendu que le refus de cette demande pourrait causer un préjudice sérieux au propriétaire, puisque la démolition du bâtiment principal et/ou de l'agrandissement autorisé sur le permis du 30 avril 1984 sera la seule option;
- Attendu qu'aucun préjudice ne sera causé aux voisins;

Recommandation du CCU

le CCU recommande unanimement aux membres du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe D'ACCEPTER CONDITIONNELLEMENT la demande de dérogation mineure #DRL160134, soit de permettre de déroger à l'article 7.2.3 du règlement 139, (Marge de recul par rapport à un lac) en régularisant l'emplacement actuel du bâtiment principal dont la fondation et la galerie ont été localisées respectivement à 17.13 mètres et 15.95 mètres au lieu de 20 mètres par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux sur son plan 11 148 de ses minutes, donc autoriser un empiètement à l'intérieur de cette marge de recul (20 mètres) de 2.87 mètres pour la fondation existante et 4.05 mètres pour la galerie existante.

Accepter conditionnellement la demande en permettant le maintien de la galerie dans sa localisation actuelle, mais ne pourra jamais empiéter davantage à l'intérieur de la marge de recul au lac. Pour ce faire, la mesure qui a été soulevée sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, M Denis Robidoux sur son plan 11 148, de ses minutes à 15.95 mètres au lieu de 20 mètres devra être tenue en compte dans le futur. De plus, la municipalité ne pourra jamais être tenue responsable de quelconque désagrément que pourrait causer l'acceptation partielle de cette dérogation mineure.

⚡ TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE

⚡ Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de suivre les recommandations du CCU et d'accepter conditionnellement la dérogation mineure numéro DRL160134 demandée pour le 40, chemin du Soleil-Levant, matricule 0576 54 2992, aux conditions décrites ci-dessus.

Adoptée

Résolution no : 10525-2016
AUTORISATION DE PAIEMENT- Versement final Conception du site Web

ATTENDU Que le mandat donné à Constella pour la confection du site Web est terminé et réalisé à la satisfaction de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le dernier paiement au montant de 2 857.12 \$ à Constella.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-621-40-410-00.

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 10526-2016
ADJUDICATION DE CONTRAT – Fabrication de la glace et entretien de la patinoire 2016-2017

ATTENDU Que la municipalité est allée en appel d'offres pour le contrat d'entretien de la patinoire;

ATTENDU Qu'une soumission a été déposée :
Monsieur Hervé Taillon 4 900.00 \$

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder le contrat en faveur de Monsieur Hervé Taillon et d'autoriser la signature du contrat pour le montant forfaitaire de 4,900 \$, pour la saison 2016-2017, pour la fabrication et l'entretien de la patinoire. Les conditions et détails seront définis dans l'entente signée par la Municipalité et le contractant.

Attendu que l'appel d'offres mentionne que la municipalité donne le contrat à une seule personne, M. Hervé Taillon a la responsabilité de voir à ce que l'exécution du travail respecte le libellé du contrat.

Adoptée

Résolution no : 10527-2016
ADJUDICATION DE CONTRAT – Surveillance et entretien du local de la patinoire 2016-2017

ATTENDU Que la municipalité est allée en appel d'offres pour la surveillance et l'entretien du local de la patinoire;

ATTENDU Qu'une soumission a été déposée :
Monsieur Hervé Taillon 4 900.00 \$

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder le contrat en faveur de Monsieur Hervé Taillon et d'autoriser la signature du contrat pour le montant forfaitaire de 4,900 \$, pour la saison 2016-2017, pour la surveillance et l'entretien du local de la patinoire. Les conditions et détails seront définis dans l'entente signée par la Municipalité et le contractant.

Attendu qu'un tableau de statistique des fréquentations et des activités doit être fourni à la fin du contrat;

Que l'horaire doit être déposé au bureau municipal avant le début de la saison;

Attendu que l'appel d'offres mentionne que la municipalité donne le contrat à une seule personne, M. Hervé Taillon a la responsabilité de voir à ce que l'exécution du travail respecte le libellé du contrat.

Adoptée

Résolution no : 10528-2016
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des résidents riverains du lac Rochon

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 1 000.00 \$ à l'Association des résidents riverains du lac Rochon.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 10529-2016
AUTORISATION DE PAIEMENT – 6^e versement pour services professionnels du bloc sanitaire

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de verser la somme de 4 962.22 \$, à WSP pour les services professionnels du bloc sanitaire.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 23-080-13-711.

Adoptée

Résolution no : 10530-2016
APPROBATION DES TRAVAUX – Subvention amélioration réseau routier

ATTENDU Que dans le cadre de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, exercice financier 2016-2017, la municipalité a reçu confirmation du ministre des Transports, d'un montant de 20,000.00 \$ accordé pour des travaux d'amélioration de la Côte des Merises, des chemins des Pointes, du Lac-des-Cornes et du Lac-Pérodeau.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Côte des Merises, des chemins des Pointes, du Lac-des-Cornes et du Lac-Pérodeau, pour un montant total de 71,036.92 \$ conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec et demande le versement de 20,000.00 \$, attendu que les travaux ont été effectués dans les délais prévus et que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée

Résolution no: 10531-2016
RÉSILIATION DU CONTRAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE ET LA FIRME GROUPE WSP / DOSSIER BLOC SANITAIRE-SENTIERS NATURES

Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater la firme Dunton-Rainville pour la production d'un document de résiliation de contrat entre la firme "Groupe WSP" et la municipalité de Chute-Saint-Philippe dans le dossier du Bloc sanitaire/sentiers nature, afin que la municipalité soit en mesure de mandater une nouvelle firme pour l'exécution des services professionnels requis à la réalisation dudit projet.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 49
Fin : 21 h 03

Personnes présentes : 13

Résolution no : 10532-2016
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 14 novembre 2016 tel que rédigé par la directrice générale.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 10533-2016
FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 21 h 04

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 14 novembre 2016 par la résolution # 10532-2016.